

DOSSIER DE PRESSE

Pacé (35) Le Ponant
15/16 novembre 2012

Quel avenir pour nos poissons migrateurs ?



Colloque régional organisé par :



Dans le cadre du programme "poissons migrateurs" du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013

COLLOQUE REGIONAL

Jeudi 15 et vendredi 16 novembre 2012

Organisé par Bretagne Grands Migrateurs
dans le cadre du programme « poissons migrateurs »
du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

Dossier de presse
Bretagne Grands Migrateurs
10/11/12

SOMMAIRE

Préambule, Communiqué de presse.....	3
--------------------------------------	---

1 / Les poissons migrateurs en Bretagne

Des poissons aventuriers, mais vulnérables	4
Une Bretagne riche de ses rivières	4
Comprendre pour agir	4
Les 7 poissons migrateurs sous surveillance	5
Le saumon.....	5
L'anguille.....	6
L'alose	7
La lamproie marine.....	8
La truite de mer.....	9
Le flet	9
Le mullet porc	9

2 / Les actions à mener

Pourquoi faut-il protéger les poissons migrateurs ?	10
Les actions menées pour protéger les poissons migrateurs.....	11
Mieux connaître	11
Améliorer les conditions de vie	11
Mieux encadrer la pêche	13
Actions de repeuplement d'anguilles ou de soutien d'effectifs en saumons	13
Quels résultats ?	13
Actions de communication	13

3 / Les acteurs

Un travail coordonné	15
Les moyens engagés	16
Les acteurs financiers	17
Et l'avenir ? Le prochain programme « poissons migrateurs » du Contrat partenarial post 2013	18

4 / Le programme du colloque	19
------------------------------------	----

5 / Les contacts	21
------------------------	----

ET AU MILIEU NAGENT LES POISSONS... MAIS JUSQU'À QUAND ?

Il faut imaginer que dans ces eaux où coulent des rivières, des poissons vivent, circulent et se reproduisent. Pourtant l'histoire n'est pas si simple et depuis 1976, des actions sont entreprises pour préserver et restaurer les poissons que l'on nomme migrateurs* et qui auraient disparu si l'on n'y avait pris garde.

Un programme vital face à une situation préoccupante

L'association Bretagne Grands Migrateurs poursuit, depuis sa création en 1995, le travail lancé au moment du plan SAUMON. De l'inventaire des espèces, au suivi de leur évolution, jusqu'à la mise en œuvre de programmes de préservation et de restauration, le programme est vaste.

Le colloque 2012 organisé par Bretagne Grands Migrateurs qui aura lieu les 15 et 16 novembre prochains à Pacé, permettra de faire l'état des populations de poissons migrateurs en Bretagne ainsi que l'inventaire des actions réalisées, puis de mener une vision prospective dans le cadre du futur programme « Poissons Migrateurs ».

**Le saumon, l'anguille, les aloses et les lamproies, la truite de mer*

INVITATION PRESSE

le jeudi 15 novembre de 17h40 à 18h20.

Pour des raisons logistiques, nous vous remercions de répondre par mail pour nous assurer de votre présence.

Zoom sur Bretagne Grands Migrateurs

Créée en 1995 et fondée sous l'impulsion des 4 FDPPMA* bretonnes et de l'ONEMA* l'association Bretagne Grands Migrateurs (BGM) - qui a changé de nom en 2008 - est une association pour la gestion et la restauration des poissons migrateurs en Bretagne. Chargée de la coordination des actions du volet «poissons migrateurs» du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 dans les 4 départements bretons, son rôle consiste à assister les maîtres d'ouvrage et les services instructeurs en matière technique et administrative, et de faire le lien entre des partenaires de sensibilités variées : élus, associations, services administratifs et techniques de l'Etat ou des collectivités locales.

Aujourd'hui, BGM développe des outils d'évaluation et d'animation que l'on appelle l'Observatoire des Poissons Migrateurs (*site internet, lettre annuelle à destination des collectivités locales, panneaux d'information à destination du grand public, bancarisation des données à l'échelle régionale*).

* FDPPMA (*Fédération Départementale Pour La Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*) /

*ONEMA (*Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*)

1 / Les poissons migrateurs en Bretagne

Des poissons aventuriers mais vulnérables

Qu'est-ce qui pousse les poissons migrateurs à quitter leur milieu marin pour rejoindre l'eau douce des rivières ? Pourquoi entreprendre ce voyage semé d'embûches, de pollutions et jalonné de prédateurs (essentiellement humains) ? Les poissons répondent à un irrésistible appel biologique : celui de se reproduire. Mais pas n'importe où. Guidés par leur instinct, ils rejoignent leur lieu de naissance pour, à leur tour, engendrer une nouvelle génération.

Ces voyages constituent une épreuve qui affaiblit la résistance physique et augmente les risques de faire de mauvaises rencontres. La nature y pourvoit par l'abondance des œufs, mais l'action humaine est venue bouleverser cet équilibre, elle a modifié les routes millénaires empruntées par les poissons. En érigeant des barrages, en pratiquant la pêche, en déversant des éléments chimiques dans l'eau des rivières, l'homme fait peser une menace qui peut, dans le pire des cas, se conclure par l'extinction d'une espèce.

Heureusement, l'homme n'est pas resté les bras croisés. Les premières mesures pour protéger les poissons migrateurs ont été adoptées en 1978. Depuis, une multitude de programmes visant à corriger les dégâts involontaires du progrès ont été engagés. La première étape consiste à mesurer, observer, comptabiliser et comparer, d'une année sur l'autre, l'état des « stocks » de poissons.

Une Bretagne riche de ses rivières

30 000 kms de cours d'eau, l'équivalent d'un aller-retour de Moscou à New-York... Ce patrimoine distingue la Bretagne des autres régions françaises. D'autant qu'il faut compter avec les 560 « bassins versants », des réserves naturelles d'eau, alimentées par la pluie, qui se déversent dans la mer. Cette richesse d'eau douce est une aubaine. Elle entraîne l'abondance des poissons migrateurs. Sept espèces *amphibiotiques** viennent se reproduire dans les rivières bretonnes : le saumon, l'anguille, les aloses, la lamproie marine, la truite de mer, le flet et le mulot porc.

Comprendre pour agir

Pour enrayer en Bretagne le déclin des populations de saumons et autres poissons migrateurs, des actions sont engagées. Mais pour savoir comment et où porter l'effort, et pour jauger des résultats, il convient d'observer et comprendre. Aujourd'hui, nous disposons d'une excellente connaissance des poissons migrateurs en Bretagne.

* Poissons qui vivent alternativement dans un milieu marin et dans un milieu d'eau douce

Les 7 espèces de poissons migrateurs sous surveillance

- Le saumon

Le saumon atlantique est considéré, en Europe, comme une espèce vulnérable. Il est confronté à deux menaces : l'étendue des zones où il vit (aire de répartition) diminue, et son habitat, tant en eaux douces que marines, est menacé.

Les grands fleuves (le Rhin, la Seine, la Garonne et la Dordogne) abritaient des saumons, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, ils ont progressivement disparu. Dans les estuaires, les poissons sont toujours présents, mais les pêcheurs professionnels constatent une chute des captures. On pêchait 81 tonnes de saumon tous les ans durant la période 1919-1944, la moyenne s'est écroulée à 10 tonnes de 1945 à 1990. Aujourd'hui, le saumon ne colonise en France qu'une trentaine de cours d'eau, la plupart se trouve dans le Massif Armoricaïn (Bretagne et Basse-Normandie). On dénombre en Bretagne 28 réseaux de rivières offrant de bonnes conditions de vie aux saumons, à la grande joie des pêcheurs amateurs de la région (l'immense majorité des captures de saumons déclarées dans l'hexagone concernent des pêcheurs en Bretagne !).

Pour évaluer la santé de leur écosystème, on compte et on mesure les jeunes saumons mais aussi les adultes qui reviennent se reproduire en eau douce.

Dans les cours d'eau bretons, le « recrutement en juvéniles » se maintient depuis 1997 à un bon niveau, même si les captures sont très variables selon les rivières. De 2006 à 2011, on estime à 380 000, le nombre de saumons qui a atteint chaque année le stade de tacon. Durant la période 2001 à 2005, la moyenne se situait à 360 000. Bonne nouvelle ? Pas suffisant : car cette comptabilité s'effectue avant le grand voyage vers la mer ! De 1995 à 2010, en France et en Europe du sud, pour mille œufs de saumons pondus, 7 sont devenus des saumons capables de rejoindre le milieu marin (on parle de « smolts »). Le taux de survie dans les rivières canadiennes et en Europe du Nord est supérieur, là-bas les activités humaines sont moins néfastes. Mais la vitalité de la population prend en compte un deuxième critère : le nombre d'adultes survivants qui reviennent à leur rivière de naissance après leur séjour en mer. Et les taux de retours se sont effondrés entre 1995 et 2010, passant de 22% à 3%.

Pour compenser cette forte variabilité de « recrutement d'adultes » en milieu marin, il faut donc augmenter le niveau de production en eau douce. On active pour cela deux leviers : augmenter la survie des jeunes saumons en eau douce et améliorer le nombre de portées.

La dégradation de la qualité de l'eau amplifie la mortalité car elle entraîne une forte dépense d'énergie lors du séjour en eau douce, avant et après la reproduction. Après le frai (période de ponte), les individus épuisés qui ne s'alimentent plus depuis leur retour en eau douce ont tendance à dépérir. Ils sont extrêmement fragiles. Améliorer la qualité de l'eau a un impact direct sur les conditions de survie des adultes après leur reproduction.

Le deuxième levier consiste à augmenter le nombre des portées (taux d'itéroparité). Dans la décennie 1972-1982, ces poissons à fraies multiples représentaient en moyenne 2,1 % des captures dans les populations de saumons du Massif Armoricaïn. Les poissons à fraies multiples sont des animaux qui ont déjà accompli plusieurs migrations. Ils représentent 0,6 % des captures pour la période actuelle 2003-2010. Non seulement la proportion de ces poissons « matures » qui ont passé plusieurs hivers en mer est faible, mais en plus elle diminue. Ce sont majoritairement des individus femelles (80 %). La composante « castillon » (poisson n'ayant connu qu'un seul hiver en mer) est constituée de 60 % de mâles.

Pour remédier à la diminution du stock de saumons, la qualité de l'eau des rivières bretonnes doit, selon les cas, s'améliorer ou se maintenir. Déjà on observe dans le Scorff les conséquences de l'amélioration de la qualité de l'eau et de l'habitat. Elle se traduit par un bon niveau de production en juvéniles migrants (nombre de jeunes saumons prêts à rejoindre la mer). Dernier indicateur encourageant : l'accroissement du nombre de poissons qui reviennent au moins pour leur deuxième fraie.

Cette situation est encourageante et montre qu'il serait alors possible de pallier, en partie, la baisse d'abondance du saumon atlantique sans apport de souche domestique. Une telle pratique se justifie à deux conditions : d'une part que la population atteigne un seuil qui garantit chaque année le renouvellement des générations, d'autre part utiliser exclusivement des poissons bretons pour le repeuplement.

- L'anguille

Le déclin du stock d'anguilles a été observé par les scientifiques dès les années 1970. L'anguille européenne est aujourd'hui considérée comme étant en danger critique d'extinction. Elle a rejoint la liste rouge des espèces de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la nature).

Pour la période allant de 2005 à 2009, les arrivées de civelles (recrutement) ont été divisées par dix, comparativement aux années d'avant 1970. Et si le stock a connu une chute vertigineuse, il a été divisé par deux, tous les 5 ans, depuis 1970. À ce jour, aucun indice ne laisse entrevoir une amélioration.

La Vilaine témoin de la menace

Dans la Vilaine, comme dans toutes les autres aires de répartition, les civelles rencontrent un environnement hostile. Elles sont freinées dans leur périple par le barrage d'Arzal (et près de 90 % sont capturées dans l'estuaire par les pêcheurs professionnels). Selon les saisons, 110 à 160 bateaux traquent les poissons au pied du barrage. Conséquence : ces mêmes pêcheurs observent une diminution drastique des prises.

Les chiffres sont éloquentes : le recrutement fluvial vers le bassin versant était de 701 kg en 1998, il s'élève à 7 kg en 2010. Les migrations de civelles étaient de quelques centaines de kilos jusqu'en 1999, la courbe a ensuite plongé jusqu'aux derniers relevés de 2005. De même, une nette diminution du nombre des « anguilles dévalantes » (en migration) est observée au barrage de Pont es Omnès dans le Frémur.

Les institutions se mobilisent

Le niveau actuel du stock de géniteurs influe sur le potentiel de reproduction de l'espèce, cela se traduit par un **risque écologique grave d'effondrement complet et irréversible de la ressource**. Le stock d'anguilles jaunes et argentées diminue moins vite que le nombre des individus en phase de migration. Faut-il y voir une diminution du succès reproducteur ? C'est probable. Ce déficit (relation dépensatoire), s'il se poursuit et s'aggrave, conduira à une situation de non retour. La convention Washington (CITES) stipulait, en mars 2009, que « *l'exploitation durable de l'espèce ne peut donc plus être garantie* ». Un plan de restauration d'urgence a été envisagé par la Commission européenne dès 2005, nommé « plan national anguille », il a été approuvé le 15 février 2010.

L'espèce présente un avantage. Elle forme une population homogène, sa gestion peut être envisagée de manière globale, à l'échelle européenne, et non simplement à l'échelle locale. La mise en place du plan de gestion européen pourrait modifier la tendance du recrutement, mais il est peu probable d'observer une inversion de la tendance à court terme. L'effet des mesures prises sera visible à un horizon plus lointain, sans doute dans les 50 prochaines années. **L'analyse du succès ou non des mesures de gestion doit se faire au niveau local.**

- L'alose

La grande alose et l'alose feinte sont considérées comme des espèces vulnérables, en Europe. La réduction drastique de leur aire de répartition et les autres menaces qui pèsent sur leur habitat en eau douce nuisent gravement à leur survie. Trois pays les ont inscrits sur le livre rouge des espèces menacées : l'Espagne, la France et le Portugal. Plus loin de chez nous, le Maroc déplore la quasi-disparition de la grande alose de ses rivières depuis les années 1990.

La Bretagne : refuge des dernières aloses

À partir de 2001, l'effectif d'aloses a considérablement augmenté dans le fleuve de l'Aulne. Les plus fortes remontées ont été observées en 2004 et 2005, avec environ 6 500 aloses franchissant la passe à poissons de Châteaulin. Le nombre de géniteurs en migration dans la Vilaine a explosé à partir de 2002. Il a même été multiplié par 15 entre 1996-2001 et 2002-2007 (116 contre 1759 individus).

Ces résultats optimistes contrastent avec les observations faites dans d'autres bassins. Les comptages dans la Gironde et dans les bassins versants de la Loire indiquent au contraire un déclin des populations. Dans la Gironde, les passages d'aloses s'élevaient à 400 000 en 1995, pour plonger à 50 000 depuis 2007.

Les cours d'eau bretons peuvent être considérés comme des zones « refuges » pour des populations en régression dans le Sud. Ils jouent un rôle crucial, bien au-delà des frontières, en contribuant au maintien de l'espèce. D'où l'importance de mettre en place des actions régionales pour faciliter la colonisation. Le succès de l'opération passe notamment par une amélioration de la circulation des poissons car cette espèce présente des capacités de nage et de saut très limitées. L'encadrement des conditions de pêche est un autre impératif. Les spécialistes évoquent enfin les connaissances sur l'alose feinte qui devront progresser pour savoir comment agir au mieux.

- La lamproie marine

Dans le classement de l'UICN, la lamproie marine n'apparaît pas actuellement comme une espèce vulnérable, mais comme une espèce quasi-menacée. Au niveau européen, l'aire de distribution de l'espèce a été modifiée. A l'échelle nationale, impossible d'affirmer avec la certitude que la population est en expansion. Mais nombre d'indicateurs sont au vert.

De bonnes nouvelles en Bretagne... et ailleurs

Les effectifs dans la Vilaine et dans l'Aulne progressent. Dans l'Aulne, depuis 2004, la population de lamproies marines affiche une moyenne de 336 individus. Dans le bassin de la Vilaine, les lamproies sont plus nombreuses depuis quelques années (plus de 3 700 individus en moyenne pour la période 2007-2011). Dans le Scorff, depuis 2001, le nombre de nids semble supérieur à celui des années précédentes (270 en moyenne sur la période 2001-2009 contre 118 nids sur la période 1994-1999).

En France, les résultats sont plus nuancés. Dans la Vienne (affluent de la Loire), les populations n'augmentent pas. Mais globalement, les conditions semblent s'améliorer dans l'hexagone : en témoigne le nombre de lamproies marines, sur l'Adour ou la Gironde qui augmente d'années en années. En Europe, même tendance : les pêcheurs professionnels déclarent capturer davantage de lamproies marines en migration de montaison depuis les années 2000.

La tendance observée dans les bassins bretons s'inscrit donc dans une tendance générale. Comme pour l'anguille, la lamproie marine qui colonise les rivières de la façade européenne, dont la Bretagne, constitue probablement une seule population d'un point de vue génétique. Cette homogénéité favorise les actions concertées en Europe. Faut-il désormais laisser faire ? Non, car les amphihalins sont très sensibles aux variations de leur écosystèmes, même mineur. Il importe donc de s'intéresser également aux espèces qui se portent *a priori* bien.

Par ailleurs, il apparaît essentiel pour les prochaines années de développer des études permettant de préciser si oui ou non, les lamproies fluviatiles sont présentes en Bretagne.

- La truite de mer

La truite de mer a fait l'objet de peu d'études, on ne connaît pas bien l'état des populations bretonnes. **Il semblerait que les cours d'eau du nord Bretagne abritent des populations plus importantes que le sud. Néanmoins, le niveau resterait faible en comparaison à celui des populations de Normandie.**

Dans la Vilaine, les passages de truite de mer sont anecdotiques, voire exceptionnelles (1 en 2009 - 4 en 2010). Dans l'Aulne, pas beaucoup mieux : en 2010, 14 individus ont été observés et 27 en 2011. Dans le bassin de l'Elorn, entre 2007 et 2011, l'effectif de truites de mer oscille entre 25 et 43 individus.

Pour remédier à cette faiblesse, les experts préconisent d'associer le grand public et l'inciter à remonter ses propres observations.

- Le flet et le mullet porc

Le flet et le mullet porc ont récemment intégré la liste des poissons migrateurs visés par la stratégie nationale. **La répartition et le niveau d'abondance de ces espèces sont méconnus en Bretagne.** Il est nécessaire de suivre l'évolution de ces stocks qui semblent aujourd'hui en bon état.

2 / Les actions à mener

Pourquoi faut-il protéger les poissons migrateurs ?

La survie des poissons migrateurs est entre nos mains. Ces populations qui vivent alternativement en eau douce et en eau salée ont régressé au cours des cinquante dernières années. Résultat, la majorité des espèces est aujourd'hui menacée. La trilogie des dangers est bien connue : dégradation des habitats, de la qualité de l'eau et surexploitation des ressources.

Les faits sont établis, demeure la question des sceptiques : pourquoi agir ? En protégeant les poissons migrateurs, nous préservons le patrimoine naturel breton. Nous offrons à nos enfants un héritage de rivières vivantes, où continuent à se reproduire ces animaux vulnérables. La biodiversité est essentielle : en cassant les maillons de la chaîne écologique, on risque de produire des phénomènes en cascade, imprévisibles et violents. C'est notre bien-être, notre santé et notre économie qui sont en jeu dans le maintien de cet équilibre. Ces poissons voyageurs, dit amphihalins, présentent un autre avantage : ils nous alertent des dangers. L'évolution de leur population est un baromètre de la santé et du bon fonctionnement de nos cours d'eau.

La Bretagne agit

Depuis 20 ans, 800 actions autour de **la restauration des espèces et la restauration des milieux aquatiques** en faveur du saumon, de l'anguille, des aloses et de la lamproie marine ont été réalisées. Les actions menées portent **sur l'amélioration des connaissances et le suivi de ces populations** et consistent également à réaliser des opérations concrètes telles que l'amélioration de la libre circulation de ces espèces pour permettre d'augmenter leur aire de répartition et leur abondance.

Les actions menées pour protéger les poissons migrateurs

Dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région, de nombreuses actions ont été menées. Elles visent à améliorer les connaissances et le suivi de ces populations, restaurer leur libre circulation, avec pour conséquence d'augmenter leur aire de répartition et leur abondance.

Mieux connaître

Depuis 1994, le programme « poissons migrateurs » s'est matérialisé sur le terrain par des actions d'amélioration des connaissances et de suivi des populations (extrait) :

- 90 % des surfaces de production en Bretagne pour les juvéniles de saumon ont été cartographiées depuis 1994 ;
- En 1999, 10 bassins versants faisaient l'objet d'un suivi des juvéniles de saumon ;
- En 2012, 250 stations, réparties sur 18 bassins versants, sont prospectées. Ce réseau de surveillance couvre 88 % des surfaces de production des cours d'eau à saumons en Bretagne ;
- 3 stations de vidéocomptage permettent de suivre les flux migratoires : dans le bassin de la Vilaine depuis 1995, de l'Aulne depuis 1999 et de l'Elorn depuis 2007 ;
- Une dizaine de passes pièges permettent de suivre spécifiquement les migrations du saumon ou de l'anguille ;
- 423 stations de pêche spécifique anguille ont été échantillonnées dans 23 bassins entre 2007 et 2011 ;
- 2 programmes permettent de suivre la population d'anguille au cours de son cycle de vie dans le bassin de la Vilaine et du Frémur ;
- Des recensements de frayères à lamproie marine ont été réalisés dans 5 bassins versant entre 2005 et 2011 ;
- Le suivi des frayères à lamproie marine est réalisé depuis 1997 sur le bassin de l'Oust (56) ;
- ...

Améliorer les conditions de vie

La restauration de la continuité écologique entraîne deux bienfaits : elle contribue à l'augmentation de l'aire de répartition des poissons et a priori le nombre de jeunes.

Pourquoi ? La continuité écologique assure aux poissons migrateurs de pouvoir voyager sur une longue distance. En limitant les dangers et les entraves, on permet donc aux poissons d'accéder plus facilement aux zones de reproduction et de croissance.

Depuis 2006, la restauration de la continuité écologique est au cœur de l'actualité :

- La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) réforme les classements des cours d'eau. La circulaire du 25 janvier 2010 qui en découle met en œuvre un plan d'action pour la restauration de la continuité écologique.

Ce plan prévoit la définition d'ouvrages prioritaires (dits ouvrages « Grenelle ») pour le rétablissement de la continuité écologique. L'échéance est fixée à fin 2012.

- La LEMA a abouti aux arrêtés du 10 juillet 2012 définissant les listes 1 et 2 des cours d'eau classés au titre de l'article L214.17 du code de l'environnement.

Ce classement intègre deux listes :

>la liste 1 comprend des cours d'eau dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs est nécessaire.

>la liste 2 répertorie des cours d'eau dans lesquels il est nécessaire d'assurer la libre circulation des poissons migrateurs.

- Le Schéma régional de Cohérence Ecologique vise à l'identification et à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle régionale.

La préservation des populations de poissons migrateurs est au cœur du volet bleu de la TVB. Il intègre les cours d'eau classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Les exemples d'actions visant à restaurer la continuité écologique en Bretagne ne manquent pas :

- Construction de la passe à poissons du Moulin Neuf sur la Loysance en 2008 (FDPPMA35) ;
- Construction de la passe à poissons du moulin de Trémillec sur la rivière de Pont Labbé en 2008 et du moulin Fao en 2009 (FDPPMA29) ;
- Aménagements des seuils des moulins de Penvern, de la Bruyères, de Coët Cren, de Moulin Neuf, Pouhilet et Kerviden sur le bassin du Scorff en 2009 (Syndicat du Scorff) ;
- Suppression partielle du seuil du barrage du Houël sur le Leff en 2010 ;
- Construction d'une passe à anguilles sur le barrage de Molière sur la Vilaine en 2005 (ICIRMON) ;
- Construction d'une 2^{ème} passe à anguilles au barrage d'Arzal en 2007 (IAV) et d'une passe à anguilles sur le barrage de Malon en 2011 sur la Vilaine (ICIRMON) ;
- Mise en place d'arrêt de turbinage sur la microcentrale des forges de Lanouée sur l'Oust 3 nuits consécutives pour les 3 premiers pics de montée des eaux intervenues entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre pour améliorer la dévalaison des anguilles ;
- Création d'un bras de contournement sur le seuil du moulin du Val Néant sur le Tromeur, affluent de l'Oust ;
- Effacement des seuils du moulin de Kerguiduff sur le Guillec (29), du moulin de Rochereuil et des Vaux sur le Semnon (35), du moulin de Pont Calleck sur le Scorff (56), du moulin Héry sur l'Urne (22)...

Quels résultats ?

Les actions visant à restaurer la continuité écologique ont permis d'augmenter les zones de reproduction du saumon et de la lamproie marine. Dans le bassin de la Vilaine, pour les stations distantes de plus de 100 kms, l'effet de la gestion locale, avec la construction de passes à anguilles (en 1999, 2000 et principalement 2001), a bénéficié aux civelles arrivées en 1998 et 1999. **L'amélioration de la continuité écologique dans le bassin versant de la Vilaine a permis une accession plus rapide aux zones amont.**

Mieux encadrer la pêche

Les dispositifs de protection prévoient de mieux encadrer la pêche. Extraits des actions engagées :

- 19 bassins bretons font l'objet d'un quota de capture pour la pêche à la ligne en zone fluviale (Totaux Autorisés de Captures : TAC) ;
- Les captures par les pêcheurs à la ligne en zone fluviale doivent faire l'objet de déclaration, depuis 1987, auprès du Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés Migrateurs ;
- 3 enquêtes auprès des pêcheurs amateurs aux lignes ont permis de suivre les captures d'anguilles en zone fluviale ;
- Depuis 1999, les captures par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets et les pêcheurs professionnels en zone fluviale font l'objet d'une déclaration des captures via le Suivi National de la Pêche aux Engins (SNPE) ;
- ...

Actions de repeuplement d'anguilles ou de soutien d'effectifs en saumons :

- Des opérations de repeuplement de civelles ont eu lieu sur le bassin de la Vilaine en 2011 (200 kg déversées) et 2012 (333 kg déversées) ;
- 884 000 juvéniles de saumon ont été déversés sur la période 1979-2010 sur le bassin du Couesnon et environ 200 000 juvéniles par an sur le bassin de l'Aulne depuis 2002.

Actions de communication (extrait) :

- Valorisation du programme anguille sur le Frémur : diffusion d'une plaquette d'information et réalisation de panneaux ;
- Mise en place de l'Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne
- ...

FOCUS

Les dispositions du décret n°94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons migrateurs encadrent la gestion des poissons migrateurs. Chaque grand bassin hydrographique est couvert par un Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI). Cette instance de concertation traite spécifiquement de la problématique de gestion des poissons migrateurs et élabore notamment un Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI).

Le COGEPOMI des cours d'eau bretons finalise actuellement le PLAGEPOMI 2013-2017. Elaboré pour une durée de 5 ans, le PLAGEPOMI émet des orientations et des recommandations en vue de permettre une gestion des milieux et des activités humaines compatibles avec la sauvegarde des espèces de grands migrateurs.

Ainsi, le plan de gestion s'intéresse dans le même temps aux conditions de production, de circulation et de prélèvement des poissons migrateurs.

Pour le prochain plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2013-2017, un objectif synthétique a été défini par espèce :

Saumon : augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce ;

Anguille : augmenter le nombre des anguilles argentées - appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles ;

Grande Alose et lamproie marine : connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter ;

Alose feinte - Lamproie fluviatile - Truite de mer - Flet commun et Mulet porc : mieux connaître ces espèces en Bretagne.

3 / Les acteurs

Un travail coordonné

Dès les années 80, les poissons migrateurs ont suscité l'intérêt des associations environnementales, de l'Etat, des pêcheurs et des collectivités tels que le Conseil régional de Bretagne et les Conseils généraux des 4 départements Bretons. Suite aux actions issues du programme « Retour aux Sources » publié par le Ministère de l'environnement en 1992 et à la mise en place du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) des cours d'eau bretons, un plan dédié aux poissons migrateurs en Bretagne a été inscrit dans le Contrat de Plan Etat-Région 1994-1999.

En 2007, à la suite du volet « poissons migrateurs et milieux aquatiques » du Contrat de Plan 2000-2006, un volet intitulé « poissons migrateurs » a été inscrit dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

Les mesures définies dans ce programme d'une durée de 7 ans visent à préserver et restaurer les populations de poissons migrateurs :

- Améliorer les connaissances sur l'état des populations et suivre l'état des stocks ;
- Favoriser la libre circulation en montaison et dévalaison ;
- Cartographie et restauration des habitats ;
- Suivre et gérer l'exploitation de la ressource piscicole ;
- Soutenir les effectifs des saumons sur les cours d'eau où la population naturelle n'atteint pas un niveau de conservation suffisant ;
- Mettre en place des actions de communication pour sensibiliser et informer le grand public ;
- Coordonner les actions concernant la restauration et la préservation des poissons migrateurs ;
- Formaliser un Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne.

En concertation avec les différents partenaires techniques, financiers et institutionnels (*Fédérations de pêche, ONEMA, DREAL, Conseil régional, Agence de l'eau, Conseils généraux...*) ainsi que les porteurs de projets, Bretagne Grands Migrateurs assure la coordination des actions inscrites dans ce programme de mesures.

Les actions menées depuis 20 ans à travers les différents programmes « poissons migrateurs » rassemblent désormais de plus en plus d'acteurs impliqués dans la sauvegarde de ces espèces et plus généralement dans la restauration des milieux aquatiques.

Malgré ces efforts, les populations de poissons migrateurs et leurs habitats restent fragiles et réclament une attention particulière. Aujourd'hui, plus que jamais, les poissons migrateurs sont au cœur des débats. Avant de préparer le prochain programme « poissons migrateurs », un bilan s'impose, un arrêt sur images est nécessaire pour pérenniser des actions fortes.

Les moyens engagés

Durant la période 2005-2011, 262 opérations ont été menées dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du CPER. Elles s'inscrivent également dans le PLAGEPOMI. Cela représente un montant de 8 millions d'euros engagés par les partenaires financiers.

Sur l'ensemble des actions réalisées, 48 % (3,84 millions d'€) concernent l'évaluation des stocks, et 33 % (2,64 millions d'€) sont liées à la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, ou, plus largement, à la restauration de la continuité écologique.

Le bilan des actions du programme «poissons migrateurs» révèle que sur l'ensemble des actions engagées, près de 43 % profitent à tous les migrateurs, 24 % concernent spécifiquement le saumon atlantique et 24 % l'anguille. Seules 6,5 % des actions engagées ciblent les aloses et les lamproies marines.

Près de 60 % des actions menées sont portées par les collectivités piscicoles (Fédérations de pêche et BGM) des suivis d'évaluation des stocks et les études d'amélioration de la connaissance.

Quelle zone ?

Près de 55 % du montant des actions inscrites dans le programme en Bretagne ne concernent que huit bassins : la Vilaine (15 %), le Couesnon (12 %), l'Aulne (8 %), le Scorff (6 %), le Léguer et le Blavet (4 %), l'Elorn et le Frémur (3 %). A peine 5 % du montant des opérations impliquent l'ensemble des bassins bretons.

Les acteurs financiers

Dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région, sept partenaires participent au financement des études d'amélioration des connaissances des grands migrateurs et des études et/ou travaux visant à restaurer la continuité écologique. Le taux de financement cumulé des projets se situe entre 50 et 80 %.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Dans le cadre du 9ème programme de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, jusqu'en 2010, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne finançait les travaux, à hauteur de 30 %. Le 9ème programme a été révisé en 2010 pour répondre aux enjeux du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 et du Grenelle : le taux de financement sur des travaux visant à restaurer la continuité écologique est passé à un taux maximum de 50 %.

Le Conseil régional

Jusqu'en 2011, la Région apportait une enveloppe financière pour des études et travaux de 200 000 € par an sur le programme « poissons migrateurs » avec un taux de financement maximum de 30 %. En 2012, le Conseil régional a adopté son Plan Opérationnel d'Investissement (POI). Les projets d'investissement doivent être validés par la Commission Locale de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et peuvent être financés à hauteur de 40 % maximum.

Les Conseils généraux

Jusqu'en 2011, le Conseil Général du Finistère prévoyait de consacrer une enveloppe annuelle de 40 000 € pour le programme « poissons migrateurs » avec un taux maximum de financement de 20 %. Depuis 2012, pour faire face à la montée en puissance des actions menées par les acteurs finistériens mieux sensibilisés, le Département apporte 15 % de financement sur toutes les études et/ou suivis liés à la connaissance des populations de poissons migrateurs et 5 % de financement sur toutes les études préalables et travaux visant à restaurer la continuité écologique.

Le Conseil Général du Morbihan apporte une enveloppe annuelle de 30 000 € avec un taux maximum de 30 % pour les travaux et 20 % pour les études.

Le Conseil Général des Côtes d'Armor finance toutes les opérations du programme « poissons migrateurs » entre 20 et 30 %, à un même taux que le Conseil régional et dans la limite de 35 000 € par an.

Le Conseil Général de l'Ille-et-Vilaine ne finance pas les travaux d'effacement des ouvrages hydrauliques.

L'Europe via le Fond européen de développement régional (FEDER)

La fiche 412 du Document de Mise en Œuvre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013, définit les modalités de financement sur le programme « poissons migrateurs ». Le taux maximum de financement est de 50% avec une enveloppe pluriannuelle 2007-2013 de 1,4 millions d'euros.

Dans le cadre du programme 2007-2012, l'Agence de l'eau Loire Bretagne a apporté 3,5 millions d'euros, la Région Bretagne, 1,2 millions d'euros et le FEDER, 1 million d'euros. Les aides apportées par le Conseil Général du Finistère représentent 210 000 euros, 71 000 euros pour le Conseil Général des Côtes d'Armor, 19 000 euros pour le Conseil Général de l'Ille-et-Vilaine et 190 000 euros pour le Conseil général du Morbihan.

Le nombre de dossiers et les montants engagés pour des opérations visant à améliorer la restauration de la continuité écologique ont considérablement augmenté à partir de 2010. Durant la période 2007-2009, 27 dossiers en moyenne ont été programmés chaque année ; de 2010 à 2012, ce nombre est passé à 57.

Par rapport aux besoins identifiés en 2007, le taux de réalisation des opérations 2007-2012 atteint près de 67%. Cette tendance traduit la réussite du programme grâce notamment à la cohérence entre la politique de l'Etat et les objectifs des financeurs ainsi qu'à la bonne synergie entre le réseau d'acteurs au niveau local, les structures départementales (cellule d'animation technique départementales, Fédérations de pêche, Conseils généraux), régionales (BGM, Conseil régional...), l'Agence de l'eau, les services de l'Etat et les techniciens des structures porteuses des contrats de territoire.

Et l'avenir ? Le prochain programme « poissons migrateurs » du Contrat partenarial post-2013

2010 était l'année internationale de la biodiversité. En France, une stratégie nationale de gestion des poissons migrateurs est mise en place par l'Etat, elle poursuit les actions engagées en 2009 par le plan national de restauration de la continuité écologique.

Le Contrat de Projet Etat-Région arrive à son terme très prochainement. Les réflexions sur le prochain Contrat partenarial post-2013 ont déjà été engagées de la part de l'Etat, des collectivités et de l'Europe. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne lance son X^{ème} programme en 2013 avec un renforcement du financement sur les actions visant à restaurer la continuité écologique.

Concernant le futur programme « poissons migrateurs », les réflexions débiteront en 2013. En parallèle, le plan de Gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons sera mis en œuvre pour une période de 5 ans et le plan national de restauration de la continuité écologique est déployé à travers le nouveau classement des cours d'eau.

Pour poursuivre la politique de restauration de la continuité écologique en lien avec le nouveau classement des cours d'eau et plus globalement pour atteindre le bon état écologique, le futur programme d'actions et les enveloppes financières allouées devront être en cohérence avec l'atteinte de ces objectifs. Le prochain programme devra également prendre en compte les mesures définies dans le Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI) des cours d'eau bretons 2013-2017 en cours de validation.

L'association Bretagne Grands Migrateurs et ses partenaires se tiennent prêts et continueront à s'investir.

4 / Le programme du colloque

LE JEUDI 15 NOVEMBRE

JOURNEE SPECIALE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Réussir l'enjeu de la prise en compte des migrateurs au sein des politiques territoriales, contexte et retour d'expérience

-Introduction : Situation des poissons migrateurs en Bretagne et enjeux (M.A. Arago, ONEMA DIR Bretagne Pays de Loire)

1. La prise en compte des poissons migrateurs aux différents échelons territoriaux

- L'articulation et le fonctionnement de la gestion des poissons migrateurs aux échelles européennes et nationales et les obligations et responsabilités de la France (A. Lorthois, Ministère du Développement Durable MEDDE)
- La gestion des poissons migrateurs : les documents de planification régionaux (M. Bâcle, DREAL Bretagne)
- Le programme « poissons migrateurs » du CPER, outil régional de coordination financière (G. Germis, BGM)
- Exemples d'implications d'une collectivité piscicole dans les politiques migrateurs : le cas de la Fédération de pêche de l'Ille-et-Vilaine (J.P. Lorand, élu de la FDPPMA35)
- La prise en compte des poissons migrateurs dans le SAGE Vilaine (M. Demolder, président de la CLE du SAGE Vilaine et du Syndicat intercommunal du bassin de la Seiche)
- 10^{ème} programme de l'Agence de l'eau : quelle prise en compte des poissons migrateurs ? (L. Maman, Agence de l'Eau Loire Bretagne)
- Exemples de prise en compte des poissons migrateurs par les Conseils généraux : le cas du Conseil général du Morbihan (J.J. Tromilin, conseiller général du canton de Guémené sur Scorff)

2. La restauration de la continuité écologique

- Introduction (B. Le Galliot, ONEMA DIR Bretagne - Pays de Loire)
- Le cadre réglementaire de la restauration de la continuité écologique et déclinaison dans le département du Finistère (S. Sauvagnat, DDTM 29)
- Un exemple d'amélioration de la libre circulation des poissons migrateurs : Effacement du seuil du barrage du Houël sur le Leff (H. Catroux, FDPPMA 22)
- Exemple de création d'un bras de contournement sur le seuil du moulin du Val Néant sur le Tromeur, affluent de l'Oust (J.P. Gabillet, particulier)

- Pourquoi s’impliquer en faveur des poissons migrateurs : retour d’expérience des actions menées sur la vallée du Léguer (J. David, président de l’Association de la Vallée du Léguer)
- La prise en compte des migrateurs amphihalins dans les projets de production d’hydroélectricité (C. Le Roy, Forces motrices de l’Ouest)
- **Table ronde : Demain, quelle gestion pour nos poissons migrateurs ?**
 - o J.P. Doron, président de la commission « migrateurs » et vice-président de la FNPF
 - o T. Burlot, vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de l’eau, de l’environnement et de la biodiversité
 - o M. Demolder, président de la CLE du SAGE Vilaine et du Syndicat intercommunal du bassin de la Seiche
 - o A. Lorthoïs, chargé de mission, Bureau des Milieux Aquatiques, Direction de l’eau et de la biodiversité, Ministère du Développement Durable (MEDDE)
 - o L. Maman, chef du service "cours d'eau et zones humides", Agence de l’Eau Loire Bretagne
 - o A. Huruguen, vice-présidente du Conseil général du Finistère, chargée de l’eau et de l’énergie

LE VENDREDI 16 NOVEMBRE

JOURNEE SPECIALE « CONNAISSANCE ET GESTION »

- Introduction (R. Lucas, GIP Bretagne Environnement)
- L’amélioration des connaissances sur la lamproie marine dans le Morbihan (A.L. Caudal, FDPPMA56)
- Les suivis réalisés dans le Finistère pour le saumon atlantique (N. Bourré, FDPPMA29)
- Les populations d’anguilles sur le bassin de la Vilaine (C. Briand, EPTB Vilaine)
- Le rôle de l’Observatoire des Poissons Migrateurs en Bretagne (A. Basck, BGM)
- Structure génétique des populations de poissons migrateurs en Bretagne (S. Launey, INRA)
- Bilan des connaissances et lacunes sur les phases marines et estuariennes des poissons migrateurs amphihalins (E. Lasne, INRA)
- Evaluation des actions menées pour la restauration du saumon sur le Couesnon (J.L. Baglinière, INRA)
- Evaluation des mesures du plan de gestion anguille (L. Beaulaton, ONEMA DG)

5 / Les contacts

Contact-Presses :

Soizic CHATELIER pour Bretagne Grands Migrateurs

T. 06 31 01 73 61

E. soizic.chatelier@wanadoo.fr

Schémas et illustrations envoyées sur demande

Les actes du colloque seront produits 3 semaines après le colloque :

► Ils seront visibles sur le site : www.colloque-bzh-2012.fr (en format pdf)

► Conditions pour les recevoir sous forme papier :

Participation aux frais d'édition et d'expédition 15 €

Joindre :

- le chèque libellé à Bretagne Grands Migrateurs lors de l'inscription
- ou à défaut, le bon de commande, pour les administrations.

Contacts Bretagne Grands Migrateurs :



Président : M. Jean-Yves MOËLO

Chargée de mission : Gaëlle GERMIS

T. 06 83 24 99 81 - 02 99 22 81 84

E. bretagne.grands.migrateurs@gmail.fr

Site internet dédié au colloque : www.colloque-bzh-2012.fr

Ce colloque est organisé par Bretagne Grands Migrateurs dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013.

Avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, la Fédération nationale de la pêche en France, les Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

En partenariat avec l'ONEMA, la DREAL Bretagne et l'Europe.